



Groupe de travail du Cnis
Diffusion des statistiques structurelles d'entreprises

Compte rendu de la 1^e réunion du 12 avril 2019

Président : Alain DUCHÂTEAU Directeur général délégué des statistiques, des études et de l'international,
Banque de France

Rapporteure : Christel COLIN Directrice des statistiques d'entreprises, Insee

Responsable Cnis : Stéphane TAGNANI

Destinataires : les membres du groupe de travail

Rappel de l'ordre du jour

1. Objectifs du groupe de travail
2. Présentation de la démarche de l'Insee de passage en entreprises au sens économique – Pierrette Briant, Insee
3. Présentation des supports de diffusion des données structurelles d'entreprises – Emmanuel Gros et Gabriel Sklénard, Insee
4. Organisation des travaux – Christel Colin, Insee

Liste des participants

Sabine BESSIERE	SDES
Pierrette BRIANT	Insee
Jean-Marc CHOLET	CFDT
Christel COLIN	Insee
Jeanne-Marie DAUSSIN	SSP
Alain DUCHÂTEAU	Banque de France
Anne DUQUERROY	Banque de France
Aurélie GOIN	Insee
Emmanuel GROS	Insee
Olivier HAAG	Insee
Amandine HOURT	France Agrimer
Elisabeth KREMP	Insee
Marie-Paule LLATI-SCHUHL	Insee
Dominique PLACE	DGE
Nicolas RAGACHE	Afep

Marina RANDRIAMISAINA	Banque de France
Olivier REDOULES	Medef
Elisabeth REIGNIER	CFDT
Nathalie ROY	U2P
Isabelle SENAND	FCD
Gabriel SKLÉNARD	Insee
Solveig TABARANT	CCI Paris
Stéphane TAGNANI	Cnis
Laurence TASSONE	BPI France
Delphine VESSILLIER	FFB
Jean-Pierre VILLETTELLE	Banque de France

Absents excusés

Thomas BALCONE	SIES
Chiara CRISCUOLO	OCDE
Christine LAGARENNE	Insee
Layla RICROCH	SDES
Isabelle SAVELLI	CCI Paris
Camille SCHWEITZER	SIES

Compte rendu de la réunion

1) Alain Duchâteau, président du groupe de travail, **introduit la séance** en remerciant les participants et en rappelant que le profilage et le passage à l'unité « entreprise » sont des chantiers au long cours. Une nouvelle étape va avoir lieu cette année, avec des changements importants et des défis en termes de communication. Le groupe de travail va permettre aux utilisateurs présents de réagir sur la manière dont ils perçoivent ces nouvelles données.

2) Pierrette Briant, chef de la division Profilage et traitement des grandes unités à l'Insee, présente **la mise en œuvre du profilage et la démarche de l'Insee de passage en entreprises au sens économique pour les statistiques structurelles d'entreprises.**

Les questions et échanges ont porté sur :

- la limitation aux unités en France et ses raisons : pour constituer les entreprises au sens économique, on considère les unités légales implantées en France, en cohérence avec le champ de la comptabilité nationale. C'est aussi le champ sur lequel les données à transmettre à Eurostat sont demandées ;
- la possibilité de disposer de données sur les réallocations sectorielles à un niveau plus fin : elles ne sont pas encore disponibles mais le seront dans les prochaines semaines ;
- les conséquences pour la comptabilité nationale et notamment pour les tableaux entrées-sorties (TES) : la comptabilité nationale est diffusée en branches et les TES sont élaborés à partir de données en unités légales, *proxy* de l'unité d'activité économique locale (au sens du système européen des comptes). Les TES restant en

unités légales, des données en unités légales vont continuer à être produites pour les besoins de la comptabilité nationale ;

- la possibilité de disposer de données rétropolées sur longue période : à l'occasion de la diffusion des données Ésane relatives à l'exercice 2017, des données « pro forma », c'est-à-dire à champ et méthode identiques, seront fournies sur l'année 2016, ce qui permettra d'avoir des évolutions pertinentes, corrigées des changements de méthode ;

- le fait que les données en entreprise économique s'éloignent de la branche, au niveau de laquelle se fait le dialogue social entre syndicats de salariés et d'employeurs, dialogue dont la qualité dépend de diagnostics partagés. Le besoin de données à ce niveau demeure ;

- l'effet du passage en entreprise sur le taux d'endettement : avec le passage à l'unité entreprise, il y a un effet important de réallocation des services vers l'industrie pour les dettes ; l'encours de dettes est également modifié en passant des tailles d'unités légales aux catégories d'entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie : les PME apparaissent encore plus dépendantes des grandes entreprises que les unités légales de moins de 250 salariés ;

- l'impact sur la notion de sous-traitance : elle n'a pas été regardée dans le cadre de l'élaboration des données Ésane, mais l'Insee prépare une enquête sur la sous-traitance pour 2020. Des entretiens exploratoires avec des professionnels et experts ont commencé et la question du périmètre à observer et de l'unité d'observation se pose : va-t-on interroger au niveau des unités légales ou au niveau du groupe ? L'intra-groupe est important pour la sous-traitance ;

- la possibilité d'avoir des déclinaisons régionales : pour regarder le niveau local, régional ou infra, la bonne unité est l'établissement. Or, déjà aujourd'hui, on n'a pas de chiffre d'affaires ou de valeur ajoutée au niveau établissement, puisqu'on s'appuie sur les liasses fiscales. On utilise les effectifs, qui sont disponibles au niveau établissement, pour ventiler les grandeurs qui ne sont disponibles qu'au niveau de l'unité légale. On pourra faire de même avec les entreprises au sens économique ;

- le vocabulaire et l'usage du mot « entreprise » : le vocabulaire est une difficulté, car le mot « entreprise » est un mot qui a un sens commun (et peut recouvrir les unités légales, les groupes, les établissements, etc.), alors qu'ici on l'utilise au sens plus précis et étroit d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie. C'est un sujet sur lequel il faudra travailler ;

- l'impact en termes de moyenne et médiane et l'intérêt de pouvoir analyser en fonction des unités légales qui composent le groupe, par exemple pour les politiques publiques d'aide aux entreprises. Certaines sont ciblées en fonction des tailles d'entreprises mais selon que l'on raisonne en unités légales ou en entreprises, cela peut modifier l'éligibilité. Il est important de pouvoir répondre aussi à ce type de besoin des politiques. Les analyses en termes de dispersion seront menées, elles ne l'ont pas encore été.

3) Emmanuel Gros, chef de la division Ésane à l'Insee, présente **les principaux produits de diffusion des données issues du dispositif Ésane** (élaboration des statistiques annuelles d'entreprises), avec une démonstration sur le site *insee.fr* :

- l'*Insee Résultats* relatif aux « caractéristiques d'emploi, comptables et financières des entreprises » : pour y accéder, sélectionner les critères :



MES CRITÈRES	
Entreprises	x
Caractéristiques des entreprises	x
Insee Résultats	x

puis l'*Insee Résultats* « Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 20XX ». Le dernier en date est à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3560277>

On y trouve les principales caractéristiques au niveau sous-classe de la nomenclature, au niveau groupe x tranche d'effectifs, les postes du bilan et du compte de résultat, les investissements et les ratios comptables au niveau groupe et division x tranche d'effectifs, les branches et les données de l'année n-1 pour comparaison (pro forma à méthode et champ identiques).

- des chiffres clés, au niveau global et au niveau sectoriel, avec des indicateurs de dispersion et une présentation graphique :

Pour les chiffres-clés globaux, choisir les critères suivants :



MES CRITÈRES	
Entreprises	x
Caractéristiques des entreprises	x
Données	x
Chiffres-clés	x

Les chiffres-clés d'Ésane sont à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?taille=100&debut=0&theme=39&categorie=4>

Pour les chiffres-clés par secteurs d'activité, choisir « Secteurs d'activité », puis le secteur d'activité voulu, puis données et enfin chiffres-clés, et on y trouve ceux d'Ésane. Par exemple pour le Commerce : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?taille=100&debut=0&theme=48&categorie=4>

- le fichier Fare (fichier approché des résultats d'Ésane), fichier de données individuelles sur les entreprises et unités légales qui reprend les principales variables comptables et financières, l'identification de l'entreprise et ses caractéristiques. Ce fichier est accessible aux chercheurs *via* le CASD après avis du comité du secret statistique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 88, avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE Cedex – Tél. : 01 87 69 57 02 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Gabriel Sklénard, coordonnateur de l'ouvrage *Insee Références* « Les entreprises en France », présente **les enjeux spécifiques de l'édition 2019** et les impacts du passage à l'unité entreprise sur les fiches et la vue d'ensemble.

Suite à ces deux présentations, les échanges et questions ont porté sur :

- le grand intérêt et la qualité de l'ouvrage « Les entreprises en France », très utile pour de nombreux utilisateurs ;
- la diffusion des résultats d'Ésane qui s'est faite à un niveau moins détaillé que précédemment à compter de l'année de référence 2015 et le besoin de données au niveau sous-classe, pour le compte de résultat, le taux de valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation... Ces demandes sont relayées notamment par la CFDT, France Agrimer, la FFB. L'Insee a indiqué que ce niveau de détail pouvait poser des soucis de robustesse, d'où la décision de ne plus diffuser systématiquement, et a demandé que les participants demandeurs précisent pour quelles variables ces données détaillées seraient les plus utiles, afin d'étudier s'il est possible de diffuser davantage, sans garantie de suite favorable ;
- la présentation des données du compte de résultat et du bilan beaucoup plus parlante depuis l'exercice 2016 ;
- l'intérêt d'isoler la sous-traitance, de connaître les types de marché, de croiser avec le niveau local. Pour le type de marché, ces questions relèvent des variables sectorielles (spécifiques à chaque secteur) de l'enquête sectorielle annuelle et sont diffusées par chaque maîtrise d'ouvrage de celle-ci (Insee, SDES ou SSP selon les secteurs) ;
- les possibilités de comparaisons européennes et d'accès aux données individuelles des autres pays : une partie des agrégats issus d'Ésane sont transmis à Eurostat (règlement SBS) mais pas les données individuelles, Eurostat n'en dispose pas pour les différents pays. De manière générale, pour accéder à des micro-données d'enquêtes européennes d'autres pays, il faut au préalable être reconnu par Eurostat comme entité de recherche. La mise en œuvre effective de l'unité entreprise, prenant en compte la dimension groupe, se fait progressivement au niveau européen (pour la France : sur l'exercice 2017 pour l'ensemble du champ, pour l'Allemagne sur l'exercice 2018 par exemple) ;
- le besoin de données pour analyser par exemple des projets de créations d'entreprises et pouvoir comparer les résultats espérés ou obtenus avec la moyenne ou la médiane du secteur, voire du métier car, dans certains cas, le secteur au niveau sous-classe est assez hétérogène. L'approche par métier n'est toutefois pas possible avec les données dont on dispose ;
- la présence dans le fichier Fare des unités légales et des entreprises économiques, ainsi que de leur catégorie d'entreprise : l'Insee prévoit bien de diffuser un fichier Fare avec les deux types d'unités, et avec une catégorie d'entreprise (PME, ETI, etc.) cohérente avec le périmètre de l'entreprise ;
- la possibilité de disposer du numéro de groupe dans Sirene, de compléter les données dont disposent les acteurs par la catégorie d'entreprise (par exemple pour l'observatoire des PME) : il n'est pas possible d'enrichir Sirene, qui est désormais en *open data*, par des variables sur le groupe d'appartenance, qui est couvert par le

secret statistique. En revanche la catégorie d'entreprise est bien présente dans le fichier Sirene en *open data*, au niveau de chaque unité légale, et peut être ajoutée à tout fichier comportant le Siren ;

- l'intérêt de données sur la sous-traitance (cf. également *supra*) ;

- la possibilité de disposer de la liste des grands groupes qui font l'objet d'un profilage en face à face : elle n'est pas publique (le fait de répondre ou non à une enquête de la statistique publique est une donnée couverte par le secret statistique), mais des échanges sont en cours avec ces groupes pour recueillir leur accord (ou désaccord) au fait de pouvoir les citer comme s'étant engagés dans cette démarche avec l'Insee ;

- le fait que la fiche de l'*Insee Références* sur le financement des PME ne sera pas modifiée par le passage à l'unité entreprise, car elle l'intègre déjà. À noter que les banques accordent des taux d'intérêt différents en fonction de la catégorie d'entreprise (une unité de petite taille n'aura pas accès au même taux si elle est dans un groupe de grande taille ou non).

4) Christel Colin, directrice des statistiques d'entreprises à l'Insee et rapporteure du groupe de travail, présente **l'organisation proposée pour la suite des travaux du groupe.**

Alain Duchâteau **conclut la séance** en remerciant les participants et en soulignant que si les travaux du groupe seront en partie « orientés produits », ce qui permettra à l'Insee de vérifier que les adaptations envisagées de ses produits sont pertinentes et bien comprises, il sera important de travailler aussi sur des questions et messages plus généraux, qui ne se rattachent pas à un produit particulier.

La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le mardi 14 mai à 9h30 à la Banque de France.

Tous les documents du groupe de travail, en particulier les présentations, sont disponibles sur le [site du Cnis](#).